



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110071

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12375
N/REF : 2/11/2025 0H44 C:020414 I:36477
V/REF : Contrat N°012375 du 06/10/2020

SDC 'Le Clos des 2L'
C/O REGIE GONTARD
58, RUE MONTGOLFIER
69006 LYON

IMMEUBLE : LE CLOS DES 2L (Cop)
12 ALLEE JEAN JACQUES ROUSSEAU
69720 ST BONNET DE MURE

Vaulx en Velin, le 03 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 12-
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. D'INGEO

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE LA FOSSE EAUX USEES/ VANNES
NETTOYAGE DU PANIER DEGRILLEUR

CONTROLE ET ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DES 2 POMPES DE RELEVAGE
2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 700,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2020 Valeur : 126,6
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110071

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de la fosse de relevage	2/AN	694,40	694,40
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	89,60	89,60
TOTAL H.T.				784,00
T.V.A. a 20,00%				156,80
TOTAL T.T.C.En EURO				940,80

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.